

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**ENFANCE**

**MODIFICATION DE L'AGRÉMENT DE  
L'ACCUEIL COLLECTIF "P'TITS  
MÔMES"**

Délibération : **05.2017.029**

Transmis en préfecture le :

**6 juin 2017**

Séance du : **23 mai 2017**

Compte-rendu affiché le **30 mai 2017**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **17 mai 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,  
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,  
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès  
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette  
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine  
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle  
PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY,  
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY,  
Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO (à partir du  
point 7), Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET

**Membres absents excusés à la séance**

Marylène MILLET, Yves GAVault, Bernard  
GUEDON, Aurélien CALLIGARO (jusqu'au point 7),  
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

**Pouvoirs**

Marylène MILLET à Odette BONTOUX, Yves  
GAVault à Karine GUERIN, Bernard GUEDON à  
Fabienne TIRTIAUX, Aurélien CALLIGARO à  
Stéphanie PATAUD (jusqu'au point 7), Gilles  
PEREYRON à Thierry MONNET, Nathalie  
CHAMONARD à Bernadette PIERONI

**Membres absents à la séance**

Anne-Marie JANAS

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Agnès JAGET**

Afin d'adapter l'offre de service aux besoins des usagers tout en veillant à l'optimisation permanente des moyens, la Ville souhaite faire évoluer pour l'accueil collectif « P'tits Mômes », comme elle l'a fait pour l'accueil familial, l'agrément qui lui a été délivré par les services de la Métropole.

L'amplitude d'ouverture de cette structure est de 7h00 à 19h00, soit 12 h par jour pour 30 enfants. Il s'agit du seul Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) saint-genois ayant une amplitude aussi importante.

Les statistiques de fréquentation mettent en exergue les points suivants :

- une diminution globale du temps de garde contractualisé : le volume horaire journalier moyen est de 8 - 10h. 61% de l'ensemble des contrats d'accueil se situent dans cette tranche;
- une sous-utilisation des plages horaires de début et fin de journée, malgré des réservations de familles fluctuant d'un semestre à un autre;
- cet EAJE est ainsi pénalisé au niveau de son taux d'occupation. Il n'atteint en 2016 qu'un taux de 68%. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) fait preuve de tolérance mais cette dernière nous demande de ramener le taux à 70% sous peine de pénalités au regard du Contrat Enfance Jeunesse.

Afin d'optimiser le taux d'occupation de la structure, une modulation à 12 enfants sur les plages horaires du matin et soir (7h-8h et 18h-19h) est préconisée et acceptée par la CAF.

Cette modulation se rapproche davantage de l'accueil actuel et n'aura aucun impact sur les familles (l'offre de service sera maintenue) ou les dépenses de la structure, et ne pourra avoir une conséquence positive financière.

L'effet attendu est une augmentation du taux d'occupation.

Année	Taux d'occupation sans modulation	Taux d'occupation avec modulation
2016	68%	75%
1 <sup>er</sup> trimestre 2017	67%	74%

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** les modifications d'agrément de l'EAJE collectif «P'tits Mômes».

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès JAGET,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



#### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.